



Code de conduite

iki
m
i

Table des Matières

01	Introduction	Message de notre PDG	4
		Notre code de conduite	5
		Comment signaler une préoccupation	6
		Notre culture et nos valeurs	7
02	Code de conduite	Notre environnement de travail	9
		Offrir des chances égales et équitables	
		Respect des autres	
		Santé et sécurité des employés	
		Nos produits	11
		Sécurité des médicaments	
		Pratiques promotionnelles	
		Protection des actifs de l'entreprise	12
		Tenue des livres et des registres exacts	
		Bonne gestion des documents	
		Protection de la confidentialité et des données	
		Protection de l'intégrité de la technologie de l'entreprise	
		Sauvegarde de la propriété intellectuelle	
		Protection des informations confidentielles	
		Assurer l'intégrité de l'entreprise	15
		Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	
		Prévention de l'évasion fiscale	
		Lutte contre le blanchiment d'argent	
		Lutte contre l'esclavage (conformité avec la Loi sur l'esclavage moderne)	
		Informations privilégiées	
		Concurrence mondiale	
		Conformité commerciale et sanctions	
		Cadeaux et divertissements	
		Conduite d'activités politiques	
		S'adresser aux médias d'information	
		Utiliser les médias sociaux	
		Éviter les conflits d'intérêts	
		Nos communautés	20
		Protéger l'environnement	
		S'engager avec nos communautés	
03	Notre programme d'éthique et de conformité.	Notre programme d'éthique et de conformité	22

01

Introduction

- Message de notre PDG
- Notre Code de conduite
- Comment signaler une préoccupation
- Notre culture et nos valeurs

A photograph of a middle-aged man with glasses and a white lab coat, sitting and looking at a tablet. He has a stethoscope around his neck. The background is a blurred office or hospital setting with a plant on the left.

hikma.

Message de notre PDG



Chers collègues,

Travailler dans l'industrie pharmaceutique et fabriquer des médicaments qui sont utilisés par des millions de personnes chaque jour est un privilège et une responsabilité importante. Cette responsabilité exige que chacun de nous adhère toujours aux normes éthiques les plus élevées et comprenne clairement les valeurs, les politiques et les procédures de notre entreprise.

Bien que nous nous efforcions toujours d'obtenir des résultats commerciaux solides, la façon dont nous obtenons ces résultats est tout aussi importante. Depuis le tout début, le comportement éthique fait partie intégrante de Hikma. Nous devons toujours nous demander : « quelle est la bonne chose à faire et quelle est la bonne façon de le faire ? ».

Nous espérons que nos employés comprennent l'importance de l'intégrité et du bon jugement, mais notre industrie est complexe et hautement réglementée et nous pouvons parfois avoir besoin de conseils supplémentaires lors de la prise de décisions commerciales.

Ce Code est conçu pour vous aider à comprendre les normes, principes et valeurs de Hikma, et pour vous aider à naviguer parmi les complexités et les dilemmes éthiques auxquels vous pouvez être confronté en tant qu'employé. Considérez-le comme un guide pour mettre nos valeurs en action. Il est important que vous vous familiarisiez avec les principes, les procédures et les informations contenues dans le Code, et que vous vous engagiez à maintenir les valeurs qui sont la pierre angulaire de notre entreprise. L'accent mis sur la qualité et l'intégrité a contribué à faire de Hikma le succès qu'elle est aujourd'hui. En suivant le Code et en nous comportant d'une manière conforme à nos valeurs, nous pouvons conserver la confiance de nos collègues, de nos clients et, en fin de compte, des patients que nous servons.

Said Darwazah

Notre Code de conduite

Une partie importante de notre culture consiste à reconnaître que faire des affaires avec intégrité est une responsabilité partagée de tous chez Hikma. Ce Code, sans être exhaustif, est conçu pour vous aider à naviguer dans des situations où vous pourriez avoir besoin de conseils supplémentaires sur l'application des valeurs et des principes commerciaux de Hikma. Chacun de nous est responsable du respect des principes de ce Code et d'agir avec intégrité à tout moment.

Il est important que nous créions et maintenions un environnement de travail où les gens se sentent en sécurité pour avoir des discussions ouvertes et honnêtes et dans lequel les gens se sentent en sécurité pour signaler des préoccupations.



Votre rôle:

- Soyez honnête dans toutes vos transactions au nom de Hikma
- Connaissez et suivez les lois, réglementations et politiques qui affectent votre travail et les activités de Hikma
- Demandez conseil lorsque vous ne savez pas quoi faire
- Prenez des décisions respectueuses de l'éthique
- Exprimez-vous si vous constatez des problèmes éthiques ou juridiques, des violations de politiques ou d'autres comportements qui vous préoccupent
- N'oubliez pas qu'il est préférable de résoudre les problèmes dès le début, afin de prévenir ou de minimiser les dommages potentiels pour vous, Hikma, les autres employés, nos partenaires et nos communautés.



À qui s'applique le Code ?

Ce Code s'applique à tous les employés de Hikma, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, et aux travailleurs contractuels partout dans le monde, ainsi qu'aux tiers travaillant au nom de Hikma ou la représentant.

Il est important que vous compreniez comment ce Code affecte votre travail et comment il peut vous aider à naviguer dans des situations nouvelles et inconnues, et des dilemmes éthiques.



Comment signaler une préoccupation

Il est important de s'exprimer si vous avez une préoccupation ou si vous êtes témoin d'une violation légale ou éthique de notre Code. Les signalements peuvent être faits de manière anonyme lorsque la loi le permet. Dans les rares cas où vous devez vous identifier pour faire un signalement, Hikma maintiendra la confidentialité de votre identité dans la mesure permise par la loi. Les signalements sont traités discrètement, sérieusement, équitablement et rapidement. Nous ne tolérons pas les représailles contre les personnes qui signalent des préoccupations de bonne foi.

Pour enquêter sur les plaintes, Hikma peut demander des informations à d'autres et cela se fera toujours de manière discrète en tenant compte de la confidentialité et de la réputation des personnes impliquées. Nous attendons des employés qu'ils coopèrent pleinement aux enquêtes internes en fournissant des informations exactes, opportunes et véridiques.

Q : Comment puis-je signaler une préoccupation ?

R : Dans la plupart des cas, vous devriez parler à votre responsable ou superviseur. Nous attendons des responsables qu'ils écoutent vos préoccupations de manière objective et qu'ils y répondent efficacement.

Si vous n'êtes pas à l'aise de parler avec votre responsable ou si votre problème concerne votre responsable, veuillez contacter votre partenaire commercial en RH, l'un de nos responsables de la conformité ou utiliser notre ligne d'alerte confidentielle. Les détails des autres contacts sont indiqués dans notre politique de signalement de conformité d'alerte de Groupe.

Q : Quand dois-je signaler quelque chose à la ligne d'alerte ?

R : Vous devez signaler rapidement les violations présumées ou réelles de notre Code, de nos politiques et procédures, ou des lois et réglementations régissant nos activités.

Q : Comment serai-je protégé contre les représailles ?

R : Hikma a une politique stricte pour protéger les collègues qui signalent des violations contre toute forme de représailles. En vertu de notre politique de non-représailles du Groupe, toute personne qui exerce des représailles contre un employé pour avoir signalé une préoccupation de bonne foi fera l'objet de mesures disciplinaires, notamment le licenciement.



Comment s'exprimer :

Notre ligne d'alerte Hikma est entièrement confidentielle et est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept dans la plupart des langues.

En téléphonant à notre ligne d'alerte, vous parlerez à un opérateur indépendant qui n'est pas un employé de Hikma.

Les signalements peuvent également être envoyés à notre ligne d'alerte Hikma en ligne à l'adresse www.hikma.ethicspoint.com



Quels types de problèmes dois-je signaler ?

- Rapports financiers frauduleux
- Inconduite concernant nos politiques
- Délit d'initié
- Violations de la confidentialité des données
- Divulgence d'informations confidentielles
- Problèmes d'environnement, de santé et de sécurité
- Harcèlement ou discrimination
- Toute autre violation du Code de Hikma

Notre culture et nos valeurs

Chez Hikma, nous favorisons une culture de progrès individuel et collectif, où les employés et les équipes sont unis par un sens commun de l'objectif, de l'appartenance et un désir collectif de mettre, chaque jour, une meilleure santé à la portée des millions de personnes qui dépendent de nos médicaments.

Nous avons trois valeurs fondamentales qui nous distinguent : Innover, Soigner et Collaborer. Ces valeurs guident nos comportements et contribuent à favoriser un environnement où chacun est apprécié et peut faire de son mieux.



Vous innovez

Vous continuez à apprendre

en prenant des risques calculés et en apprenant de ses erreurs

Vous inspirez les autres

et cherchez l'inspiration à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation

Vous trouvez un meilleur moyen

si cela fonctionne, améliorez-le ; si ce n'est pas le cas, réinventez-le



Vous soignez

Vous faites la différence

en aidant les autres à réussir

Vous faites ce qu'il faut

conscient de l'impact de vos actions sur les autres, en particulier vos collègues et les personnes qui prennent nos médicaments

Vous respectez les autres

en faisant confiance à leur expertise et à leurs intentions



Vous collaborez

Vous vous en tenez au plus simple

conventions et la complexité en vous assurant de faire partie de la solution

Vous travaillez avec les autres

en mettant de côté les agendas personnels, pour atteindre les objectifs qui comptent pour Hikma

Vous prenez la responsabilité

de faire avancer les choses, en tenant toujours vos promesses

02

Code de conduite

- Notre environnement de travail
- Nos produits
- Protection des actifs de l'entreprise
- Assurer l'intégrité de l'entreprise
- Nos communautés



hikma.

Notre environnement de travail

Nous visons à favoriser un environnement de travail où tous les employés sont en sécurité, se sentent valorisés et peuvent pleinement contribuer.

Offrir des opportunités égales et équitables

Le succès de Hikma est motivé par nos employés diversifiés et talentueux à travers le monde. Nous valorisons, soutenons et encourageons les qualités qui rendent nos employés et leurs contributions uniques. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances en matière d'emploi pour tous et nous interdisons la discrimination sous toutes ses formes.



Votre rôle:

- Contribuez à un environnement de travail favorable qui valorise les différentes expériences et perspectives et s'assure que la voix de chacun est entendue.
- Exprimez-vous si vous voyez quelqu'un être traité injustement ou de manière discriminatoire.
- Assurez-vous que toutes les décisions liées à l'emploi que vous prenez sont basées sur la capacité, les compétences, les connaissances, l'expérience de travail et le rendement au travail.
- Consultez les RH et le service juridique pour comprendre les lois locales du travail et de l'emploi dans les pays dans lesquels vous exercez vos activités.

Respect des autres

Nous valorisons les contributions de chaque individu et nous nous traitons les uns les autres avec dignité et respect, quel que soit leur poste ou leur rôle. Nous pensons que cela contribue à créer un environnement dans lequel les individus peuvent s'épanouir grâce au talent, à l'expérience et à la performance, et où le potentiel est reconnu et encouragé. Les représailles, contre tout employé qui rejette, proteste ou se plaint de discrimination illégale, d'intimidation ou de harcèlement, sont interdites.



Votre rôle:

- Restez toujours conscient de la façon dont vos commentaires peuvent être interprétés par les autres.
- Évitez les actions et les comportements qui pourraient être interprétés comme du harcèlement.
- N'intimidez ni ne cherchez jamais à blesser quelqu'un physiquement ou émotionnellement.
- Évitez de faire des blagues ou de tenir des propos injurieux, ou de vous engager dans des conversations ou des commentaires sexuellement explicites.
- Ne vous engagez pas dans des relations amoureuses ou sexuelles avec d'autres employés qui pourraient créer des conflits d'intérêts, de la discorde ou des distractions.
- Les relations amoureuses entre les employés et les superviseurs ne sont pas autorisées.



Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement prend de nombreuses formes et peut inclure des mots, des actions ou des gestes que le destinataire trouve insultants, humiliants, blessants, menaçants ou promouvant l'exclusion. Évitez les actions qui pourraient être considérées comme du harcèlement, et si vous êtes témoin d'un comportement que vous pensez être du harcèlement, signalez-le au service juridique ou à la ligne d'alerte.



Voici quelques exemples de comportements discriminatoires :

- Blagues ou insultes liées à la race, la religion, l'origine ethnique ou d'autres caractéristiques personnelles
- Conversations, questions, histoires ou communications sexuellement explicites ou suggestives
- Provoquer l'humiliation en taquinant, en menaçant, en harcelant, en intimidant ou en « se liguant » contre quelqu'un
- Approche amoureuse ou avances sexuelles non désirées
- Contact physique hostile, intimidation, menace ou violence.

Santé et sécurité des employés

Nous nous efforçons de fournir aux employés un environnement de travail sûr et sécurisé. Nous attendons également de nos employés qu'ils assument la responsabilité de leur santé et qu'ils informent leur responsable ou leur partenaire commercial en RH de tout problème de santé susceptible d'affecter leur capacité à accomplir leur travail.

Ceci est particulièrement important pour ceux qui travaillent avec des matières dangereuses ou dans des zones et/ou des environnements à haut risque. La consommation de drogues illicites, la consommation dangereuse d'alcool ou de médicaments sont interdites car cela peut nuire à la capacité d'un employé d'exercer son rôle et compromettre la sécurité des autres.



Votre rôle:

- Donnez toujours la priorité à la sécurité et évitez les actions qui, à votre connaissance, pourraient être dangereuses ou nocives pour vous ou pour les autres.
- Ne vendez, achetez, possédez ou utilisez jamais de drogues illégales.
- N'abusez jamais d'alcool ou de drogues illicites au travail
- Assurez-vous de suivre les conseils de santé et de sécurité, ainsi que de construction pour votre site.
- Signalez immédiatement tout acte ou condition dangereuse.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

→ **Personnel de l'environnement, de la santé et de la sécurité (EHS) du site**

Nos produits

Nos pratiques commerciales sous-tendent notre réputation et nous développons, fabriquons et distribuons nos médicaments avec une compréhension claire des responsabilités que nous avons envers les patients, les professionnels de la santé, les régulateurs et les clients.

Sécurité des médicaments

Hikma s'engage à assurer la sécurité de ses médicaments et maintient un programme de pharmacovigilance actif pour permettre de garantir cela. Grâce à notre engagement solide envers la pharmacovigilance, nous nous assurons de rester concentrés sur la sécurité des patients. Notre service de pharmacovigilance gère un système de pharmacovigilance pour la collecte, la compilation et l'évaluation des événements indésirables et la mise en œuvre de mesures correctives et préventives efficaces.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- Pour les demandes d'informations médicales, les plaintes et les rapports d'événements indésirables, contactez pv@hikma.com
- Aux États-Unis, vous pouvez également contacter us.hikma@primevigilance.com ou appeler le +1-877-845-0689 ou le 1-800-962-8364, ou vous pouvez contacter directement la FDA au 1-800-FDA-1088 ou www.fda.gov/medwatch
- Dans l'UE, vous pouvez également contacter portugaleupharmacovigilance@hikma.com ou appeler le +351 939 610 004

Pratiques promotionnelles

Hikma s'engage à respecter les normes de qualité les plus élevées pour nos produits et les informations relatives aux produits.

Notre activité de marketing et d'éducation vise à fournir aux professionnels de la santé des informations médicales et scientifiques pertinentes, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et indépendantes concernant la prescription et l'utilisation de nos produits.

Nos messages et matériels promotionnels doivent toujours :

- Chercher à éduquer.
- Être justes, équilibrés, précis et conformes à l'étiquette approuvée.
- Soyez honnête et non trompeur.
- Respectez toutes les politiques, toutes les lois applicables et tous les codes de conduite de l'industrie Hikma.
- Être appuyé par des études ou des données appropriées.



Qualité et événements indésirables

Ce qu'il faut surveiller :

Les problèmes de qualité des produits peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Comprimés, capsules, flacons, sachets endommagés
- Emballage défectueux
- Contamination
- Capsules ou flacons sur ou sous-remplis
L'étiquette et le contenu sont des produits différents

Les événements indésirables qui doivent être signalés comprennent :

- Toute manifestation nocive et non désirée, ou tout symptôme ou toute maladie associée à l'utilisation du produit
- Mauvais usage, abus ou surdose
- Manque d'effet



Votre rôle:

- Comprenez et suivez toutes les politiques, toutes les lois applicables et tous les codes de conduite de l'industrie Hikma, lorsque vous traitez avec les professionnels de la santé au sujet de nos produits.
- Assurez-vous que tous les programmes et matériels publicitaires et promotionnels ont été correctement examinés et approuvés, et qu'ils sont conformes aux lois et réglementations nationales, étatiques et/ou locales applicables.

Protection des actifs de l'entreprise

Nous avons le devoir envers Hikma et ses nombreuses parties prenantes de protéger les actifs de l'entreprise et d'opérer dans le respect des lois et réglementations des communautés dans lesquelles nous opérons. Les actifs de Hikma ne doivent être utilisés qu'aux fins d'entreprendre les activités de l'entreprise, et non à des fins personnelles, ni à des fins frauduleuses.

Tenue des livres et des registres exacts

Les registres financiers doivent représenter fidèlement les transactions de l'entreprise et notre situation financière. En tant qu'entreprise dont les actions sont négociées à la Bourse de Londres, nous devons respecter les lois, réglementations et normes comptables en matière de déclaration et de divulgation d'informations financières.

Notre politique exige que les informations fournies dans les communications publiques, y compris nos dépôts auprès d'autres autorités réglementaires dans les pays où nous exerçons nos activités, soient complètes, justes, exactes, opportunes et compréhensibles.

Tous les employés et administrateurs impliqués dans le processus de divulgation financière, y compris le Président Directeur Général et le Directeur financier, sont tenus de garantir le respect de cette politique.



Votre rôle:

- Ne falsifiez ou ne faites jamais d'inscriptions trompeuses dans les livres et registres de Hikma pour quelque raison que ce soit, même si un superviseur vous le demande, car cela peut constituer une fraude et peut vous exposer, vous et l'entreprise, à des poursuites pénales.
- Ne faites pas d'inscriptions trompeuses, n'omettez pas (ou n'amenez pas d'autres à omettre) des faits importants sur Hikma, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de Hikma, y compris les auditeurs indépendants de Hikma.
- Coopérez pleinement avec les auditeurs internes et externes et tout organisme de réglementation examinant les livres et registres de l'entreprise.
- N'établissez pas de fonds ou d'actifs non divulgués ou non enregistrés, ni n'effectuez ou n'approuvez aucun paiement avec l'intention ou la compréhension qu'il peut être utilisé à des fins autres que celles décrites dans les informations justifiant le paiement.
- Signalez immédiatement tout fonds ou actif non enregistré ou tout acte interdit au directeur financier ou au conseiller juridique principal de Hikma.



Qu'est-ce qu'un « Actif de l'entreprise » ?

Les actifs de l'entreprise sont généralement des éléments de valeur appartenant à l'entreprise. Ils peuvent inclure des éléments tels que des investissements, des terrains, des bâtiments, des machines, des équipements, des meubles, des accessoires, des véhicules et de la propriété intellectuelle, entre autres éléments.

Bonne gestion des documents

Hikma est une entreprise réglementée et ses dossiers et informations sont des actifs importants de l'entreprise. Il y a plusieurs exigences à remplir lorsque nous créons, utilisons, stockons et éliminons les dossiers et informations de l'entreprise. Nous pouvons faire face à des poursuites judiciaires qui nous obligent à préserver et à conserver les dossiers pertinents.

Le non-respect de l'une de ces exigences peut entraîner de graves conséquences, notamment des sanctions et des amendes.



Votre rôle:

- Stockez tous les dossiers dans un endroit sûr et sécurisé pendant la période de temps requise.
- Lorsque vous vous débarrassez de documents et de dossiers, faites-le en toute sécurité et conformément aux calendriers de conservation des documents ou aux statuts légaux de Hikma.
- Ne détruisez ou ne modifiez jamais aucun document en prévision ou en réponse à une demande de ces documents par un organisme gouvernemental, un tribunal ou un tiers en prévision ou pendant un litige contre Hikma.

Protection de la confidentialité et des données

Hikma s'engage à protéger et à respecter la vie privée des employés et de ceux avec qui nous faisons affaire.

Au cours de nos activités, nous collecterons, stockerons et traiterons des données personnelles sur nos employés, clients, fournisseurs et autres tiers, et nous reconnaissons que le traitement correct et licite de ces données est un élément essentiel pour maintenir la confiance dans la marque Hikma et pour veiller à ce que les individus soient convaincus que Hikma respecte leur droit à la vie privée.



Votre rôle:

- Veillez à ce que les données personnelles ne soient collectées, enregistrées, stockées, transférées ou autrement traitées que de manière licite, équitable et transparente
- Assurez-vous que les données personnelles sont exactes et, si nécessaire, tenues à jour.
- Assurez-vous que les données personnelles sont protégées par des mesures de sécurité appropriées - par ex., protection par mot de passe et contrôles d'accès.



Qu'est-ce que les données personnelles ?

Le terme « données personnelles » fait référence aux données relatives à un individu vivant qui peut être identifié à partir de ces données. Les données personnelles peuvent être factuelles (par ex., nom, date de naissance, adresse) ou il peut s'agir d'une opinion sur cette personne, ses actions et son comportement. Les données personnelles comprennent également une image d'une personne. Nous reconnaissons également que certaines données personnelles sont particulièrement sensibles et ne peuvent être traitées que dans des conditions strictes.

Les données personnelles sensibles comprennent des informations sur l'origine raciale ou ethnique d'une personne, ses opinions politiques, les données concernant sa santé, sa vie sexuelle ou son orientation sexuelle.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- Représentant légal
- Représentant de la sécurité informatique
- Secrétaire de l'entreprise
- Représentant de la conformité

Pour de plus amples informations, consultez :

- Politique de confidentialité des données personnelles de l'EEE et du Royaume-Uni
- Politique de sécurité des données personnelles (et Protocole en cas de violation des données)
- Loi sur la protection du consommateur en Californie
- Code relatif aux transactions d'actions du Groupe

Protection de l'intégrité de la technologie de l'entreprise

Votre utilisation de la technologie de Hikma doit être appropriée, sécurisée et principalement à des fins commerciales. Vous devez aussi faire preuve de bon sens et vous conformer aux politiques de l'entreprise lorsque vous l'utilisez. Ne vous attendez pas à ce que l'utilisation ou la communication de la technologie de l'entreprise soit privée.



Votre rôle:

- Réduisez au minimum l'utilisation personnelle.
- N'utilisez jamais la technologie Hikma pour des activités illégales ou de manière à interférer avec votre travail ou celui des autres.
- Ne créez, n'envoyez ou ne téléchargez pas de contenu qui pourrait être considéré comme offensant, désobligeant, diffamatoire, sexuellement explicite, calomnieux, injurieux, menaçant, harcelant ou obscène.
- Faites preuve de bon sens et de prudence lorsque vous utilisez vos médias sociaux personnels. Ne présumez jamais qu'une publication sur les réseaux sociaux est privée.

Sauvegarde de la propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle de Hikma sont des moteurs importants de notre activité. Nous nous efforçons, le cas échéant, d'obtenir et de conserver tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires, y compris les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce. Hikma respecte également les lois sur la propriété intellectuelle dans les différents pays où nous exerçons nos activités. Vous devez tenir dûment compte des droits de propriété intellectuelle des tiers dans votre travail quotidien. Les violations peuvent entraîner des sanctions sévères pour Hikma.



Votre rôle:

- Si vous apprenez que les droits de propriété intellectuelle de Hikma sont violés par un tiers, ou que les droits de propriété intellectuelle d'un tiers sont violés, veuillez en informer le département juridique.
- Si vous avez connaissance d'une invention ou d'une autre innovation pouvant être protégée par des droits de propriété intellectuelle, veuillez contacter le département juridique pour obtenir des conseils supplémentaires.

Protection des informations confidentielles

Une responsabilité fondamentale de chaque administrateur, dirigeant et employé de Hikma est de maintenir la confidentialité des informations non publiques de l'entreprise. Cela inclut les informations non publiques de parties externes (par ex., clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, etc.) qui peuvent être reçues à titre confidentiel au cours de l'emploi.

Les types d'informations et de documents suivants sont considérés comme hautement confidentiels, et des contrôles d'accès stricts doivent être appliqués pour garantir que l'accès n'est fourni que pour un usage professionnel autorisé.



Voici des exemples d'informations confidentielles :

- Données scientifiques
- Informations sur les essais cliniques
- Stratégie et plans commerciaux
- Contrats
- Relations commerciales
- Informations sur le client
- Inventions
- Demandes de brevets
- Marques proposées
- Documents exclusifs
- Rapports d'audit
- Informations financières non publiques
- Rapports commerciaux et scientifiques
- Communications avec les organismes de réglementation et autres organismes gouvernementaux
- Mémoires, correspondance et dossiers de l'entreprise
- Toutes les informations personnelles, y compris les noms, adresses, numéros de téléphone à domicile, registres de paie, régimes de prestations et dossiers médicaux.

Assurer l'intégrité de l'entreprise

L'intégrité personnelle sous-tend tous nos efforts pour rendre disponible une meilleure santé chaque jour.

Nous opérons de manière ouverte et équitable, sachant que notre comportement et nos pratiques commerciales sous-tendent notre réputation. Nous observons à la fois la lettre et l'esprit des lois et règlements qui régissent notre industrie dans l'économie mondiale.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Nous menons nos activités de manière éthique, responsable et libre de toute forme de pot-de-vin ou de corruption, quelles que soient les pratiques ou coutumes locales. Hikma interdit strictement toute forme de pots-de-vin et de corruption.

Cette norme s'applique aux interactions avec toutes les personnes physiques et morales avec lesquelles Hikma fait affaire - les professionnels de santé, les clients, les fournisseurs, les organismes professionnels, les autorités réglementaires et les ONG - quelle que soit leur localisation géographique. Hikma effectuera une diligence raisonnable sur tous les tiers avec lesquels l'entreprise fait affaire. Nous ne traiterons pas avec des tiers qui, selon nous, se livrent à des pratiques de corruption ou qui ne respectent pas les normes que nous exigeons.



Votre rôle:

- Soyez transparent sur le but de vos transactions.
- N'acceptez, n'offrez ou ne donnez jamais, directement ou indirectement, de l'argent ou quoi que ce soit d'autre de valeur, en guise de pot-de-vin ou d'incitation à (1) prendre (ou en récompense d'avoir pris ou non pris) une décision favorable aux intérêts de Hikma ; ou (2) chercher à obtenir un avantage commercial déloyal ou à influencer d'une autre manière les activités commerciales ; ou (3) qui compromet leur jugement ou leur capacité à agir objectivement.
- N'offrez pas de remises, de rabais, de concessions, de commissions ou d'incitations non autorisées, ni de pots-de-vin ou d'autres paiements, pour obtenir ou conserver un marché.
- Consultez les représentants juridiques et affectés à la conformité avant d'offrir ou d'accepter quoi que ce soit de valeur de la part de tiers.

Prévention de l'évasion fiscale

Hikma ne tolère pas l'évasion fiscale ou la facilitation criminelle de l'évasion fiscale.

Personne ne devrait se sentir obligé d'offrir ou d'accepter de fournir une assistance en vue de permettre à une autre personne de se soustraire illégalement à l'impôt pour quelque raison que ce soit au nom ou pour Hikma. Aucun employé ou associé ne subira de conséquences défavorables pour avoir refusé d'accepter de faciliter l'évasion fiscale ou pour avoir pris des mesures pour signaler toute préoccupation qu'une infraction a été commise.



Votre rôle:

- Effectuez des vérifications d'identité appropriées et une diligence raisonnable sur les tiers nouveaux et existants.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Hikma ne tolère aucune transaction ou activité commerciale qui soutiendrait directement ou indirectement des actes criminels ou violerait les lois contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme dans tout pays dans lequel Hikma exerce ses activités.



Votre rôle:

- Vérifiez l'identité des tiers et effectuez des vérifications préalables appropriées avant d'accepter des fonds d'un tiers, ou de faire des affaires avec celui-ci, afin de s'assurer que la source des fonds est légitime.
- Ne vous engagez dans aucune activité qui implique de dissimuler ou de « nettoyer » la source de produits d'activités criminelles, de sorte qu'ils semblent provenir de sources légales.
- Signalez immédiatement toute connaissance ou suspicion de blanchiment d'argent à un membre du département juridique.

Lutte contre l'esclavage (conformité avec la Loi sur l'esclavage moderne)

Hikma s'engage à garantir que « l'esclavage moderne » sous forme de travail forcé (y compris le travail des enfants) ou obligatoire et de traite des êtres humains n'ait lieu dans aucune de ses entreprises ou chaînes d'approvisionnement à travers le monde.



Votre rôle:

- Ne vous engagez qu'avec des clients et des fournisseurs dont les pratiques d'emploi respectent les droits de l'homme et dont les normes éthiques répondent aux normes fixées par Hikma.
- Assurez-vous que la diligence raisonnable appropriée a été menée et traitez la question de l'esclavage moderne avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Informations privilégiées

Hikma est réglementée par un certain nombre de lois et de règlements, y compris les réglementations sur les abus de marché. Il est illégal pour un individu : i) d'acheter ou de vendre des actions ou des titres Hikma tout en étant en possession d'« informations privilégiées », ii) de divulguer illégalement des informations privilégiées à un tiers ; ou iii) d'effectuer ou de tenter d'effectuer une manipulation de marché. Les « informations privilégiées » comprennent toutes les informations qui ne sont généralement pas connues ou disponibles pour le public investisseur, et que, si elles étaient rendues publiques, un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser dans le cadre de ses décisions d'acheter, de conserver ou de vendre des actions de Hikma. Les violations peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales pour Hikma et l'individu.

Cette politique s'applique aux employés de Hikma, aux membres de leur famille (c.-à-d., conjoint, parent, enfant ou frère ou sœur) et aux administrateurs et consultants externes.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste complète, les informations sur les sujets suivants peuvent être considérées comme des « informations privilégiées » jusqu'à ce qu'elles soient diffusées publiquement :

- Résultats ou prévisions financiers annuels ou trimestriels.
- Modifications des bénéfices ou des projections de bénéfices.
- Gains ou pertes d'exploitation inhabituels
- Négociations et accords concernant des acquisitions, des cessions ou des regroupements d'entreprises significatifs.
- Dépenses ou emprunts importants en capital
- Lancements de nouveaux produits, découvertes technologiques ou approbations réglementaires.
- Litiges importants.
- Attributions ou annulations de contrats importants
- Demandes de renseignements ou enquêtes gouvernementales.
- Changements majeurs de gestion.



Votre rôle:

- N'achetez ou n'échangez pas d'actions sur la base d'« informations privilégiées » sur Hikma ou d'autres sociétés découvertes grâce à votre emploi.
- N'utilisez aucune « information privilégiée » pour influencer la décision de quelqu'un d'autre d'acheter ou de vendre des actions.

Concurrence mondiale

Hikma ne tolère aucune transaction ou activité commerciale qui viole les lois antitrust et sur la concurrence de tout pays dans lequel la société exerce ses activités. Le respect de la lettre et de l'esprit des lois antitrust et sur la concurrence est essentiel pour maintenir la réputation de Hikma en matière de normes de conduite éthique les plus élevées.



Quelles sont les lois antitrust ?

Les lois antitrust, également appelées lois sur la concurrence, sont des lois conçues pour protéger les forces du marché libre qui favorisent l'innovation, le choix, la qualité et l'accès des consommateurs, et pour promouvoir le flux et le reflux productifs de la concurrence.

Les lois antitrust interdisent un large éventail de comportements commerciaux anticoncurrentiels, y compris, mais sans s'y limiter, la répartition des marchés, le truquage des offres, la fixation des prix et l'utilisation du pouvoir de monopole pour empêcher illégalement la concurrence.

Conformité commerciale et sanctions

Hikma s'engage également à une concurrence libre et ouverte sur le marché d'une manière légale et éthique, et exige que les employés respectent strictement les lois, réglementations, exigences en matière de licence, boycotts ou autres embargos dans les pays où nous exerçons nos activités.

Certains pays et parties dans des pays sont soumis à des sanctions commerciales et économiques de la part des gouvernements des pays dans lesquels Hikma opère, qui, dans de nombreux cas, interdisent même les ventes, la recherche, la fabrication et autres relations commerciales ordinaires. Différentes exigences de dédouanement et de tenue de registres peuvent s'appliquer aux exportations en provenance de chaque juridiction dans laquelle Hikma opère.



Votre rôle:

- Familiarisez-vous avec la politique de Hikma en matière d'antitrust, de concurrence déloyale, de sanctions commerciales et de contrôle des exportations.
- Soyez extrêmement prudent dans les transactions portant sur des articles et des technologies à « double usage » qui pourraient être liés à la prolifération des armes.
- Fournissez des informations exactes et véridiques sur nos produits et autres articles aux clients et autres autorités compétentes.
- Refusez de vous livrer à des pratiques commerciales restrictives interdites.
- Ne faites pas affaire avec des parties soumises à des restrictions commerciales reconnues.
- Évitez scrupuleusement toute conduite ou activité, formelle ou informelle, à partir de laquelle une apparence de conduite anticoncurrentielle pourrait être conclue.
- Soyez extrêmement prudent dans toute activité commerciale pouvant impliquer un concurrent ou des problèmes de concurrence loyale.
- En cas de doute, renseignez-vous auprès d'un membre des Départements juridique et/ou de conformité

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- Représentant de la conformité
- Représentant légal

Pour de plus amples informations, consultez :

- Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption du Groupe
- Politique contre le blanchiment d'argent du Groupe
- Politique du Groupe pour la prévention de la facilitation de l'évasion fiscale
- Code relatif aux transactions d'actions du Groupe
- Politique du Groupe en Matière de Restrictions Commerciales, de Contrôles des Exportations et de Sanctions Économiques
- Politique de récusation pour les personnes américaines
- Politique de voyage du Groupe
- Politique relative aux cadeaux, aux divertissements et aux marques d'hospitalité
- Politique du Groupe en matière d'antitrust et de concurrence déloyale

Cadeaux et divertissements

Chez Hikma, nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux, y compris de divertissement ou d'hospitalité, qui pourraient soulever des questions sur notre intégrité ou suggérer un avantage commercial inapproprié.

Alors que de petits cadeaux et repas sont parfois offerts pour établir des relations commerciales appropriées et générer de la bonne volonté, ils peuvent également créer des problèmes d'intégrité personnelle et d'influence induite, même lorsqu'ils sont effectués avec les meilleures intentions.

Lorsque cela est autorisé, tous les cadeaux et marques d'hospitalité doivent être modestes et peu fréquents, et ne pas consister en espèces ou équivalents d'espèces comme des cartes-cadeaux, et ne peuvent être subordonnés ni être une récompense pour l'achat ou la prescription de produits Hikma.



Votre rôle:

- Familiarisez-vous avec les lois qui régissent les paiements aux employés du gouvernement, y compris la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et la Bribery Act, 2010 du Royaume-Uni. Soyez conscient des situations qui peuvent remettre en cause votre objectivité.
- N'acceptez aucun cadeau, y compris un divertissement, qui pourrait compromettre, ou sembler compromettre, votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives.
- Les employés du secteur des achats de Hikma doivent également se conformer à la politique d'achat sans cadeau, qui interdit l'acceptation de cadeaux et de certaines courtoisies commerciales de la part de fournisseurs ou de fournisseurs potentiels.
- Cette norme de conduite ne vise pas à interdire les pratiques commerciales normales tant qu'elles ont une valeur nominale et raisonnable dans les circonstances. Cependant, même les cadeaux de valeur nominale peuvent être inappropriés s'ils sont donnés ou reçus fréquemment.

Conduite d'activités politiques

Hikma soutient les droits des employés à s'engager dans des activités politiques en dehors du travail. Cependant, cela doit être séparé de votre rôle chez Hikma, et vous ne devez pas solliciter de contributions de collègues pendant les heures de bureau et/ou utiliser les actifs ou les ressources de l'entreprise dans le cadre d'activités ou de contributions politiques personnelles.



Votre rôle:

- Soyez scrupuleux quant à la séparation de vos activités politiques personnelles et de votre travail.
- N'utilisez pas le nom, l'équipement ou les ressources de Hikma pour vos activités politiques personnelles.
- N'utilisez pas ou ne proposez pas directement ou indirectement des fonds ou des actifs de Hikma à un parti politique, un candidat ou une campagne, à moins que ce ne soit une pratique acceptée et légale dans le pays concerné.
- Tout don politique de Hikma doit être approuvé par le conseil d'administration de Hikma. L'approbation de L'avocat en Chef, du Chef de La Conformité et du Vice-Président Exécutif de la Planification Stratégique et des Affaires Mondiales doit être obtenue avant de présenter le don politique au conseil d'administration de Hikma pour approbation finale.

S'adresser aux médias d'information

Nous pensons que nous avons la responsabilité envers toutes nos parties prenantes de fournir des informations précises, compréhensibles et opportunes sur notre entreprise.

Seuls certains employés de Hikma sont autorisés à discuter et à communiquer des informations sur les activités de Hikma avec des membres des médias d'information, de la communauté financière ou d'autres publics non Hikma.

Toute demande d'information émanant de courtiers, d'analystes, de courtiers en valeurs mobilières ou des médias d'information doit être adressée à l'équipe des Communications et des Affaires d'entreprise de Hikma.

Utilisation des médias sociaux

Hikma encourage l'utilisation responsable et respectueuse des médias sociaux, en soulignant la nécessité pour les employés de faire preuve de bon jugement et de prudence lorsqu'ils utilisent des plateformes telles que des forums de discussion, des sites de réseaux sociaux, des babillards ou des médias et plateformes en ligne similaires.

Nous vous encourageons à suivre, aimer et partager les publications officielles sur les canaux Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram et YouTube de Hikma.

Il est important que même pendant votre temps libre, vous utilisiez les médias sociaux de manière judicieuse et réfléchie. Même le contenu que vous pensez être privé peut facilement être répliqué et republié sur des chaînes publiques. Dans une situation comme celle-ci, le contenu que vous vous sentez à l'aise de partager avec votre famille et vos amis peut rapidement être mal compris et mal interprété par ceux qui ne partagent pas les mêmes points de vue.



Votre rôle:

- Comprenez notre politique sur les médias sociaux et suivre le cours de formation sur les médias sociaux.
- N'utilisez pas les médias sociaux pour exprimer des messages controversés, voire désobligeants ou incendiaires à un autre groupe ou personne, ou ce qui pourrait être interprété comme tel.
- Ne partagez jamais les informations de l'entreprise, des produits ou celles personnelles avec des collègues ou des clients.
- Abstenez-vous de répondre à tout commentaire négatif adressé à l'entreprise.
- Si vous voyez quelque chose d'inapproprié ou contraire à ces directives, veuillez le signaler immédiatement à socialmedia@hikma.com
- Tout événement indésirable doit être signalé à pharmacovigilance@hikma.com et les demandes de renseignements médicaux doivent être adressées à medical-information@hikma.com
- Ne créez pas de groupes ou de canaux de médias sociaux au nom de l'entreprise.

Éviter les conflits d'intérêts

Vos intérêts personnels ne doivent pas interférer ou influencer vos décisions d'affaires ou obscurcir votre jugement professionnel.

Un conflit d'intérêts existe lorsque vos activités personnelles, sociales, financières, civiques ou caritatives pourraient entrer en conflit ou pourraient sembler entrer en conflit avec les intérêts de Hikma, ou compromettre votre objectivité ou votre indépendance en ce qui concerne l'exercice de votre rôle chez Hikma.

Comprenez que vos parents, amis proches et associés peuvent également créer des conflits d'intérêts.



Votre rôle:

- Sachez reconnaître ce qui est ou peut être perçu comme étant un conflit d'intérêts. En cas de conflit ou de doute, signalez cette situation à votre responsable ou à la Conformité.
- N'utilisez jamais votre poste chez Hikma pour favoriser votre situation, celle de vos proches, de vos amis proches ou de vos associés.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- Représentant de la conformité
- Représentant légal
- Représentant des Communications et des Affaires d'entreprise

Pour de plus amples informations, consultez :

- Politique en matière de conflits d'intérêts
- Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption du Groupe
- Politique de communication externe du Groupe
- Politique du Groupe relative aux cadeaux, aux divertissements et aux marques d'hospitalité
- Directives d'approvisionnement du Groupe
- Politique de parrainage et de dons caritatifs RSE du Groupe



Ce qu'il faut surveiller :

Certaines situations où un conflit d'intérêts peut survenir sont les suivantes :

- Prendre des décisions d'affaires lorsqu'un membre de la famille ou un ami proche est susceptible de bénéficier personnellement, financièrement ou autrement de la décision.
- Embaucher ou gérer des parents ou des amis proches.
- Utiliser les actifs de Hikma (y compris l'équipement, les fonds, les installations, le savoir-faire ou le personnel) ou votre poste à des fins personnelles.
- Avoir un « intérêt significatif » dans une entreprise qui a des relations importantes avec Hikma (par exemple en tant que concurrent, fournisseur ou client).
- Profiter personnellement d'une opportunité commerciale découverte grâce à votre poste chez Hikma.
- Concurrencer les intérêts ou les affaires de Hikma pour un gain personnel.

Nos communautés

Avoir un impact positif sur nos communautés est un principe fondateur de Hikma. Nous nous soucions de l'héritage que nous laissons derrière nous, et cela inclut la façon dont nous nous engageons avec nos communautés et la façon dont nous gérons notre relation avec l'environnement naturel.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- Représentant de la responsabilité sociale d'entreprise du Groupe
- Représentant de la conformité

Pour de plus amples informations, consultez :

- Politique de parrainage et de dons caritatifs RSE du Groupe

Protéger l'environnement

Hikma s'efforce de protéger l'environnement naturel et considère le développement durable comme un élément clé de son rôle d'entreprise responsable. Nous nous efforçons de répondre aux exigences réglementaires et de promouvoir l'utilisation durable et efficace des ressources naturelles, la réduction des déchets, le recyclage et l'efficacité énergétique.



Votre rôle:

- Recherchez activement des moyens de minimiser les déchets et d'économiser l'énergie.
- Chaque employé a un rôle à jouer, notamment pour s'assurer que tous les déchets, matières dangereuses et autres articles réglementés sont stockés, manipulés et éliminés conformément aux lois et réglementations applicables.
- Signalez immédiatement tout stockage dangereux, ou toute élimination ou tout rejet inapproprié d'une substance dangereuse ou toxique à un superviseur ou à un chef de département, ainsi qu'au responsable EHS.

S'engager avec nos communautés

Hikma est fière de son engagement à améliorer la qualité de vie dans nos communautés et dans le monde. Dans le cadre de cet objectif, nous consacrons des ressources significatives aux programmes de responsabilité sociale, sanitaire et environnementale. Tout le monde chez Hikma dispose d'une journée particulière pour faire du bénévolat chaque année, et tandis que nous coordonnons des activités de groupe pour utiliser collectivement cette journée, les employés peuvent utiliser cette journée pour faire du bénévolat pour les individus de leur choix.

Un programme de dons d'entreprise ciblé, administré par le département de la responsabilité sociale des entreprises, fournit un soutien aux organisations communautaires et à but non lucratif alignées sur notre mission et notre activité principale. Dans le cadre de ce programme, des contributions d'entreprise en ressources financières, humaines et autres sont parfois accordées par Hikma conformément aux principes de l'entreprise et aux lois et réglementations locales. Nous ne soutenons pas les organisations ayant des affiliations religieuses ou militaires.



Votre rôle:

- Coordonnez toute contribution de fonds ou d'actifs de l'entreprise à un organisme à but non lucratif ou communautaire avec l'équipe RSE.
- Ne sollicitez pas de contributions à des œuvres caritatives et à des organisations à but non lucratif au travail, entre collègues, à moins que ce ne soit pour une activité sanctionnée ou parrainée par Hikma. Nous maintenons une politique stricte de non-sollicitation.

03

Notre programme d'éthique et de conformité



hikma.

Notre programme d'éthique et de conformité de Hikma

Nous avons une fonction Conformité du Groupe dont la responsabilité est de:

- Maintenir le programme d'éthique et de conformité de Hikma ;
- Maintenir ce Code de conduite ;
- Définir les normes de conformité par le biais de politiques et de procédures, de formations, d'audits et de suivis ;
- Fournir des conseils de conformité continus aux collègues par le biais de programmes de formation et de communication sur la conformité ;
- Identifier et traiter les zones de vulnérabilité potentielle en matière de conformité grâce à l'audit et à la surveillance ;
- Mener des enquêtes sur d'éventuelles violations du Code, de la politique et d'autres violations de la conformité et faire des recommandations à la direction pour des mesures de suivi ; et,
- Faire régulièrement rapport au Comité exécutif et au Comité de responsabilité d'entreprise et d'éthique du Conseil d'administration sur les questions de conformité.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

→ **Équipe de conformité du Groupe de Hikma à l'adresse groupcompliance@hikma.com**

hikma.

hikma.